MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des Entreprises

GUIDE PRATIQUE

DGE
Accélérer l'économie de demain !

Guide pratique pour les dirigeants de TPE, PME et ETI industrielles : 5 étapes clés pour engager et réussir votre décarbonation et votre électrification

Ce guide opérationnel a pour objectif de vous accompagner dans la maîtrise de vos coûts énergétiques, l'amélioration de votre compétitivité et le renforcement de la résilience de votre activité par le biais de la décarbonation.

Mai 2026

→ www.entreprises.gouv.fr

Édito

Décarboner et électrifier l'industrie : un défi collectif, une opportunité pour chaque entreprise

THOMAS COURBE

Directeur général des Entreprises

Pourquoi ce guide ?

Dans un contexte marqué par la **volatilité des prix de l'énergie**, les **tensions sur les chaînes de valeur** et **l'intensification des risques climatiques**, les TPE, PME et ETI industrielles font face à des besoins d'adaptation croissants. Les crises récentes – pandémie de Covid-19, invasion de l'Ukraine par la Russie, conflits géopolitiques au Moyen-Orient – l'ont montré : le statu quo fragilise la compétitivité des entreprises industrielles.

Face à cette situation, ce guide a pour objectif d'accompagner les dirigeants de TPE, PME et ETI industrielles dans les **différentes étapes de leur démarche de décarbonation et d'électrification**, en proposant des **repères concrets** et des **leviers d'action** adaptés aux réalités de l'entreprise.

En quoi consiste la décarbonation d'une entreprise industrielle ?

La décarbonation désigne l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une activité économique. Elle repose à la fois sur des actions immédiates d'optimisation et sur la construction d'une trajectoire planifiée et financée dans la durée.

Ce guide met en avant deux dimensions principales : les **enjeux liés à la consommation d'énergie** et les **émissions indirectes associées à la chaîne de valeur des produits**. La première dimension concerne les émissions générées sur site, sur lesquelles le dirigeant dispose de leviers d'action directs dont l'électrification permettant des résultats rapides. La seconde, qui représente le plus souvent la principale source d'émissions de GES, nécessite une réflexion plus approfondie sur la conception, la fabrication et la fin de vie des produits.

Pourquoi engager ma démarche de décarbonation et d'électrification ?

La décarbonation et l'électrification sont à la fois des sources d'**opportunités et des leviers de réduction des risques** pour l'entreprise. Tout d'abord, la maitrise des coûts énergétiques peut générer des économies significatives. Ensuite, l'adaptation de l'activité afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles renforce la **résilience face aux chocs extérieurs, améliore la compétitivité sur le marché et favorise l'innovation**. Enfin, cette démarche contribue à faire évoluer la culture d'entreprise en **fédérant les équipes autour d'un projet commun** porteur de sens. Elle permet également de développer de nouvelles compétences et d'attirer de nouveaux talents. **Pour enclencher cette dynamique et lui donner de l'ampleur, le rôle de la direction est déterminant** : **c'est elle qui fixe le cap, mobilise les équipes et crée les conditions d'un engagement durable.**

Les 5 étapes clés d'une démarche de décarbonation

Poser les bases

Étape 1

ENGAGER UNE RÉFLEXION POUR STRUCTURER MA DÉMARCHE (P.4)

1) J'engage une réflexion sur les gains d'une stratégie de décarbonation ou d'électrification ;
2) Je désigne un coordinateur responsable du suivi de la démarche.

➔ S'informer et s'appuyer sur un conseiller gratuit.

Étape 2

FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX ET IDENTIFIER LES ACTIONS À RÉALISER (P.6)

1) J'effectue une évaluation de mes émissions de gaz à effet de serre (GES), de ma consommation d'énergie et de l'empreinte carbone de mes produits ;
2) Selon les résultats et mon activité, j'identifie les actions de décarbonation prioritaires.

➔ Bénéficier d'aides pour les études et diagnostics.

Étape 3

FINANCER ET RÉALISER MES PROJETS (P.9)

1) Je concrétise mes projets en trouvant des offreurs de solution adaptés et en construisant un projet financier solide ;
2) Je finance mes projets selon le mode de financement adéquat.

➔ Trouver des offreurs de solution et bénéficier d'aides à l'investissement.

Pérenniser

Étape 4

APPROFONDIR MA STRATÉGIE ET ME DOTER D'OUTILS POUR LA PILOTER (P.11)

1) J'élabore une stratégie de décarbonation selon mes objectifs à moyen et long terme ;
2) Je mets en place un système de management de l'énergie (SME).

➔ Être accompagné pour construire sa stratégie et son SME.

Étape 5

VALORISER ET CERTIFIER MA DÉMARCHE (P.13)

1) Je communique en interne et en externe sur mes succès ;
2) J'intègre une communauté d'entreprises en transition ;
3) J'obtiens une certification ou un label.

➔ Obtenir un label environnemental.

Connaître et comprendre la règlementation environnementale :

Mon Portail RSE

Consulter les aides disponibles pour ma décarbonation et mon électrification :

Agir pour la Transition Ecologique

Etape 1. ENGAGER UNE RÉFLEXION POUR STRUCTURER MA DÉMARCHE

Checklist – Les actions à faire dès maintenant

- ☐ J'organise un temps d'échange au sein de la direction sur l'intégration de la décarbonation dans la stratégie d'entreprise ;
- ☐ Je nomme un coordinateur (décarbonation et/ou énergie), définis son périmètre et prévois des points d'étape réguliers ;
- ☐ J'identifie une formation clé pour les dirigeants et/ou le coordinateur.

Engager une réflexion
Comprendre les enjeux pour mon entreprise

Désigner un coordinateur
Déléguer pour partager la responsabilité et la montée en compétences

La stratégie de décarbonation s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'entreprise. Elle suppose d'articuler, au sein d'une réflexion unique, les enjeux de compétitivité, de pilotage et d'investissement. **Cette démarche doit être portée par la direction** qui est le moteur de l'ensemble de la transition.

Initier ma réflexion autour de quelques questions

Se situer par rapport à son environnement

- Comment évoluent les attentes de mes clients et les contraintes de mes fournisseurs ?
- Comment évoluent mes concurrents ?
- Comment évolue la réglementation pour mon entreprise ?

Réfléchir au sein de son organisation

- Quels sont nos principaux postes d'émission de gaz à effet de serre ? Sont-ils sur site, en amont ou en aval de notre activité ?
- Quelles sources d'énergie consommons-nous ? Quelle est notre empreinte matière ?
- Comment s'intègre la décarbonation dans notre stratégie d'entreprise ?

Fixer un point de départ

- Quelles actions avons-nous déjà mises en place ?
- Quelles compétences avons-nous en interne ?
- Quelles économies pourrions-nous faire en diminuant nos consommations d'énergie et de ressources (eau, matières) ?

Comment s'informer et se former en tant que dirigeant ?

Se former auprès d'organismes :

- ✓ Des conseils sont accessibles sur le site de l'ADEME ;
- ✓ Des **formations** destinées aux dirigeants sont proposées par Bpifrance (Université Bpifrance), l'ADEME et la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC).

S'inscrire dans un écosystème en s'appuyant sur des acteurs expérimentés :

- ✓ Bénéficier du retour d'expérience de ses pairs grâce aux **témoignages** d'autres dirigeants, partagés lors d'événements organisés dans votre région (ex : ADEME et partenaires, votre CCI locale, votre fédération, Bpifrance) et disponibles en ligne (ex : PACTE Industrie) ;
- ✓ Faire appel à un **conseiller entreprise** (Mon parcours économies d'énergie) qui vous orientera gratuitement sur l'ensemble des étapes vers les outils et les aides disponibles ;
- ✓ Evaluer la pertinence des programmes d'accompagnements sur l'ensemble des étapes tels que PACTE Industrie et l'Accélérateur Décarbonation.

Désigner au sein de l'entreprise un **coordinateur décarbonation et/ou énergie** constitue un préalable indispensable à la mise en œuvre d'une démarche pérenne. Si la direction définit des objectifs stratégiques, le coordinateur en assure la mise en place opérationnelle ainsi que le suivi.

Quel cadre établir pour le coordinateur ?

Choisir un coordinateur selon ses compétences et son accès aux différentes activités de l'entreprise – s'inspirer de la fiche mission ADEME du « référent énergie » :

- ✓ Capacités de communication ;
- ✓ Compétences pédagogiques pour sensibiliser et entraîner les équipes ;
- ✓ Connaissances techniques et réglementaires ;
- ✓ Capacité d'analyse de données.

Définir les moyens et le périmètre de son action :

- ✓ Allouer des moyens correspondant aux objectifs de l'entreprise et aux ressources disponibles ;
- ✓ Accorder au coordinateur l'autorité nécessaire pour mesurer les besoins (bilans et audits) et assurer le suivi de la mise en en œuvre des actions ;
- ✓ Si le coordinateur n'appartient pas à la direction, instaurer des échanges réguliers.

Comment faire monter en compétences le coordinateur ?

Former le coordinateur (ou l'équipe technique selon les ressources allouées) :

- ✓ S'appuyer sur les formations de l'ADEME ;
- ✓ Pour le volet management de l'énergie, recourir à la **formation** PROREFEI (co-financement possible via le programme PACTE Industrie).

Accompagner le coordinateur :

- ✓ S'informer auprès d'un organisme accompagnant les entreprises dans leur décarbonation (ex : sa fédération professionnelle, sa filière, son organisation patronale, sa CCI/CMA, son conseiller Mon parcours économie d'énergie, ou sa DREETS locale) ;
- ✓ Bénéficier de **retours d'expérience** à travers la communauté des référents énergie de l'ATEE.

Etape 2. FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX ET IDENTIFIER LES ACTIONS À RÉALISER

Checklist – Les actions à faire dès maintenant

- ☐ Je vérifie les obligations réglementaires de mon établissement (BEGES, audit énergétique) ;
- ☐ Je cible les audits/études pertinents pour mon entreprise ;
- ☐ J'identifie 3 « *actions rapides* » à mettre en œuvre.

Connaître et comprendre mes obligations réglementaires → *M'informer et suivre mes progrès avec mon profil personnalisé sur le Portail RSE.*

Comprendre ma situation carbone et énergétique
Avoir une vision d'ensemble pour identifier les bons leviers

Identifier les actions à réaliser
Sélectionner un ensemble d'actions pour mon entreprise

Réaliser une analyse des émissions de gaz à effet de serre de mon activité – analyse à réaliser en priorité

Niveau 1 : Diagnostic simplifié des émissions de GES.

- ✓ **Outils en ligne** pour une première estimation autonome (ex : outil gratuit Climatomètre Bpifrance) ;
- ✓ **Diagnostics accompagnés simplifiés** – les CCI proposent le diagnostic LISE (2 jours) et les CMA l'étude Cap décarbonation (entreprises artisanales) ;
  Ces diagnostics n'intègrent pas systématiquement le scope 3.

Prochaines étapes : réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et/ou initier des premières actions à partir des résultats du diagnostic préliminaire.

Niveau 2 : BEGES (6-9 mois) avec plan de transition – obligation pour les entreprises de plus de 500 salariés (250 salariés dans les DROM) au minimum tous les 4 ans.
Objectif : obtenir une « photo » de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du périmètre de son activité (scope 1, scope 2 et scope 3).

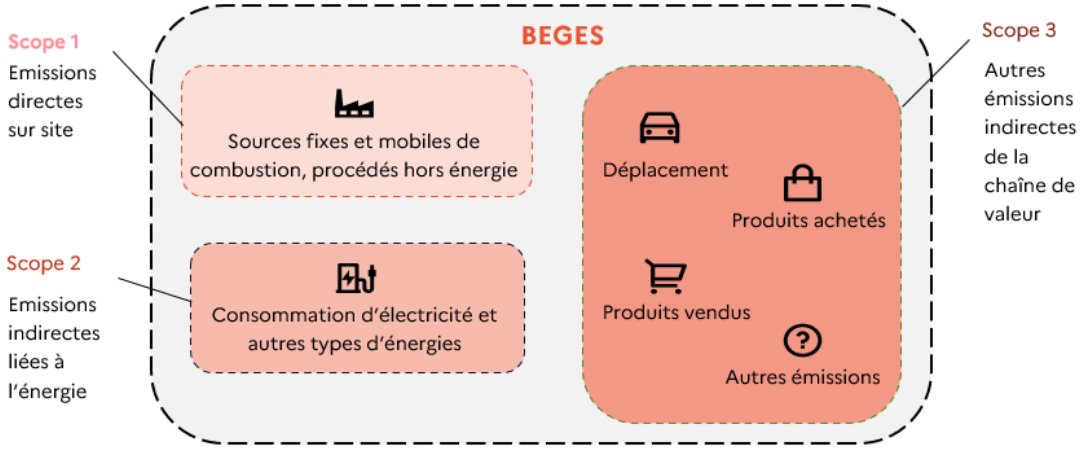

Graphique 1 : Découpage des émissions de GES dans le cadre d'un BEGES

- ✓ Méthode :
  - Pour les BEGES réglementaires ou volontaires, appliquer la méthode de l'ADEME et de la DGEC ;

- A réaliser en interne ou avec l'aide d'un prestataire externe (ressources ADEME, annuaire des prestataires Bilan Carbone®).

✓ Pour les **entreprises sous le seuil réglementaire** (< 500 salariés et < 250 salariés dans les DROM), bénéficier du diagnostic Décarbon'Action (10 mois – 12 jours-hommes) avec une analyse des émissions et un plan de transition détaillé.

Livrable : rapport des émissions de l'entreprise (par scope et poste d'émissions) et plan de transition (budget, calendrier, potentiel de réduction des émissions).
Prochaines étapes : définir les études/audits additionnels à réaliser (voir ci-dessous) et mettre en place le plan de transition selon l'analyse des postes les plus émetteurs.

Réaliser une analyse des consommations énergétiques sur site – analyse fortement recommandée

Niveau 1 : **Diagnostic énergétique rapide**.

✓ Le carnet de bord énergie Baisse les Watts est un outil gratuit permettant d'estimer et de suivre sa consommation énergétique sur la base de ses compteurs d'énergie ;
✓ Les CCI et CMA proposent une « visite énergie » (3 à 5 jours) pour aider à mieux comprendre ses consommations d'énergie et à identifier les économies possibles ;
✓ Les conseillers Mon parcours économie d'énergie proposent une « visite énergie » pour toutes les entreprises, ainsi qu'un « diagnostic multiflux » gratuit pour les entreprises de moins de 20 salariés ;
✓ Le Diag Eco-flux (6-8 mois – 7 jours-hommes) de Bpifrance permet de réaliser un état des lieux des flux (énergie, eau, matière et déchets) pour identifier des actions de sobriété.

Prochaines étapes : réaliser un audit énergétique complet et mettre en œuvre les premières préconisations.

Niveau 2 : **Audit énergétique (2-3 mois)** – obligation tous les 4 ans pour les entreprises avec une consommation annuelle moyenne d'énergie finale supérieure ou égale à 2,75 GWh (exemption possible en cas de mise en place d'un SME certifié – voir étape 4).

✓ Faire appel à un **bureau d'études** certifié ;
✓ Bénéficier d'un co-financement de son audit volontaire avec les programmes Mon parcours économie d'énergie ou PACTE Industrie lorsque l'audit est suivi d'une étude d'opportunité du mix énergétique.

Livrable : état des lieux de la consommation énergétique accompagnée d'une feuille de route.
Prochaines étapes : développer une stratégie de management énergétique.

Niveau 3 : **Étude d'opportunité du mix énergétique (2-3 mois)** : analyse complémentaire à l'audit énergétique qui consiste en une analyse exhaustive et multicritères de l'ensemble des solutions de décarbonation de son mix énergétique (réalisation possible via PACTE Industrie).

Réaliser une analyse de l'empreinte environnementale de mes produits – selon la prévalence du scope 3 dans l'analyse des émissions de GES

Niveau 1 : **Évaluation préliminaire en autonomie**

✓ L'ADEME propose une évaluation simplifiée et gratuite de l'empreinte environnementale de votre produit ou procédé avec l'outil Bilan Produit ;
✓ Explorer l'écosystème de l'écoconception.

Niveau 2 : **Analyse de cycle de vie** (ACV) de son produit

✓ Faire appel à une prestataire externe avec l'accompagnement du Pôle Eco-conception ;
✓ Être accompagné par Bpifrance grâce au Diag Ecoconception (6-8 mois – 18 jours-hommes).

Livrable : évaluation de l'impact environnementale d'un produit ou procédé de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie.
Prochaines étapes : étudier les leviers permettant de limiter l'impact environnemental de ses produits.

Comment identifier les actions pertinentes pour mon activité ?

S'appuyer sur les bilans/audits/études cités précédemment.
Sélectionner un ensemble d'actions selon une analyse multicritères :

- ✓ Évaluer les actions à engager selon les gains associés (économies, baisse des émissions), les coûts (financiers, humains, temps) et leur compatibilité avec le site et les processus de production.
- ✓ Identifier la bonne temporalité pour engager vos investissements (ex : fin de vie d'une machine remplaçable par un modèle plus efficace énergétiquement, électrique et/ou décarboné, rénovation des bâtiments, changement de fournisseur).

Consulter les retours d'expérience :

- ✓ Témoignages sur les sites de l'ADEME, Je-décarbone, l'ATEE , Fonds Chaleur.

Sélectionner les leviers à mettre en place

« Actions rapides » – mise en place rapide avec des coûts limités

- ✓ Peuvent être mises en place en parallèle ou en amont des études.
- ✓ **Leviers** : sobriété énergétique et matière.
- ✓ **Ressources** : Fiche « gestes réflexes » par Je-décarbone, écogestes proposés par votre fournisseur d'énergie, Fiches ADEME pour optimiser les réglages de machines..

Investissements énergie et électrification (Scope 1 et 2) – réduction et décarbonation de sa consommation d'énergie

- ✓ **Leviers** : efficacité énergétique, énergies renouvelables et de récupération (ENR&R), électrification.
- ✓ **Ressources** : Fiches filières Baisse les watts par l'ADEME, Leviers de décarbonation par l'ATEE Fiches et études de l'Alliance ALLICE, Catalogue de fiches standardisées CEE.

Investissements empreinte carbone des produits (Scope 3) – adapter sa production et le cycle de vie de ses produits selon des objectifs de décarbonation

- ✓ **Leviers** : écoconception, écodesign, recyclage.
- ✓ **Ressources** : Fiches sectorielles par le Pôle éco-conception, Fiches sectorielles par France Invest.

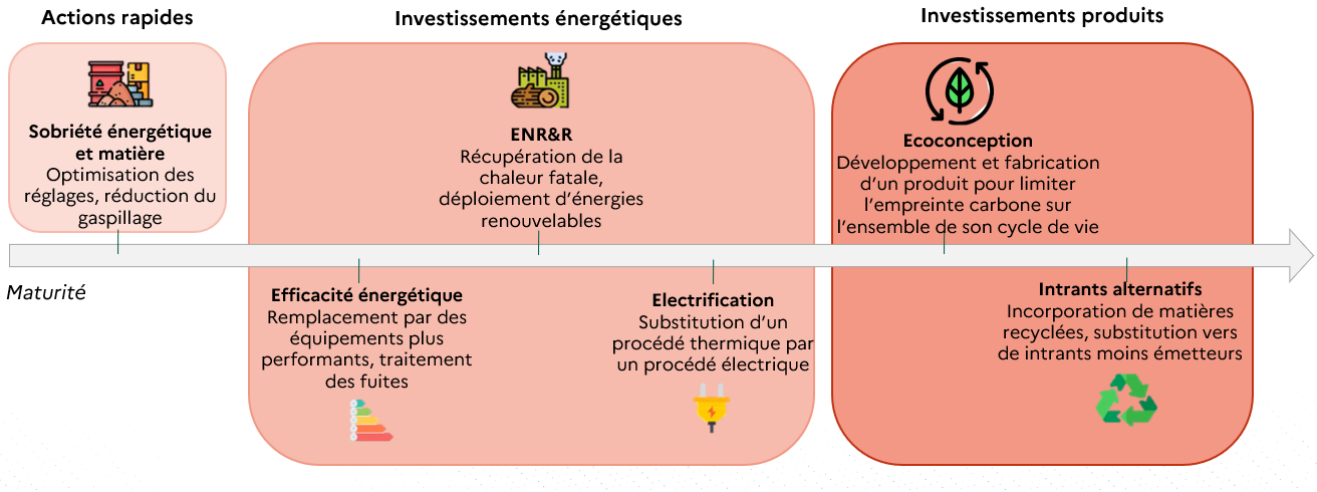

Graphique 2 : Actions indicatives pour les entreprises industrielles selon la maturité de leur démarche de décarbonation

Etape 3. FINANCER ET RÉALISER MES PROJETS

Checklist – Les actions à faire dès maintenant

- ☐ J'identifie les offreurs de solutions pertinents pour mon projet ;
- ☐ J'identifie une aide mobilisable (ex : CEE, subvention) ;
- ☐ Je vérifie mon éligibilité aux facilités d'emprunt.

Construire un projet solide — Passer à l'action | Mobiliser des financements — Identifier les financements adaptés et bénéficier d'aides

Concevoir un projet fiable

1. Identifier les leviers et les freins à l'investissement grâce à l'état des lieux et aux études d'opportunité ;
2. Élaborer un calendrier de mise en place des leviers sélectionnés (**voir étape 4 pour développer une stratégie approfondie**) ;
3. Maitriser les risques financiers et techniques (ex : étude de faisabilité) ;
4. Identifier un offreur de solution adapté (Annuaire Je-décarbone, Annuaire PEXE, Annuaire Coq Vert, consulter les retours d'expérience) ;
5. Identifier les différentes modalités de financement (voir ci-dessous) ;
6. Appréhender les étapes de mise en œuvre et le rôle des différents acteurs (planification sur le moyen et long terme).

Quels soutiens pour construire mon projet financier ?

- ✓ **Etude de faisabilité (2-3 mois)** : après l'identification d'un projet, analyse de sa faisabilité technique et des options de financement (aide disponible par l'ADEME).
- ✓ Dispositifs PACTE Industrie :
  - Formations « Financer vos projets » (e-learning gratuit de 2h et formation approfondie) ;
  - Coachings financiers pour aider à identifier le bon financement et les subventions disponibles pour votre projet.

Construire un projet solide — Passer à l'action | **Mobiliser des financements** — Mobiliser les financements adapter et bénéficier d'aides

Solutions de co-financement pour mon investissement

Les **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** :

1) Opérations standardisées (hors sites ETS) :
   Si le projet implique des équipements standards, il peut bénéficier d'un accompagnement forfaitisé et d'une fiche de demande simplifiée.
   Plusieurs actions sont éligibles pour les entreprises industrielles telles que :
   - « Bâtiments » (éclairage, chauffage), « Enveloppe » (isolation), « Utilités » (équipements, systèmes de chauffage et de refroidissement, gestion de la chaleur fatale) ;
   - Consulter le catalogue des fiches du secteur « Industrie » et le calculateur CEE.
2) Opérations spécifiques :
   Pour un projet plus complexe, un dossier CEE spécifique doit être monté pour définir les économies d'énergie théoriques de l'opération.
   S'appuyer sur le guide technique.

Les **subventions** : disponibles à l'échelle régionale, nationale et européenne.

		Conditions (voir les cahiers des charges)	Actions éligibles (indicatif)	TPE	PME	ETI
Aides à l'investissement	AAP Decarb Flash	CAPEX 25k€-3M€	Chaleur fatale, efficacité énergétique, mix énergétique, isolation, énergie renouvelable.	X	X	X
	AAP Decarb Ind	CAPEX >3M€ Gains GES > 1 000 tCO_2eq par an	Efficacité énergétique, mix énergétique, mix matière, CCS.		X	X
	AAP BCIAT	Production de chaleur > 12 GWh/an, CAPEX > 3 M€	Biomasse, pyrolyse, pyrogazéification, méthanisation.		X	X
	Fonds Chaleur	Selon le dispositif	Réseaux chaleur/froid, électrification, biomasse, géothermie, chaleur fatale, solaire thermique, méthanisation.		X	X
Aides à l'innovation	IBaC PME	Coûts totaux < 1,5M€	Efficacité énergétique, mix énergétique, procédés, CCS.		X	
	DEMIBaC	Coûts totaux : >1,5M€	Efficacité énergétique, mix énergétique, procédés, CCS.	X	X	X
	Investissements d'écoconception	Aide : <300k€	Production, commercialisation, innovations de rupture, obtention d'un label.	X	X	X

Tableau 1 : Tableau indicatif des subventions nationales disponibles selon les types d'entreprises

Rester informé sur les soutiens disponibles avec **Agir pour la Transition Ecologique**.
Contacter un conseiller Mon parcours économies d'énergie.

Autres solutions de co-financement – s'informer auprès de son offreur de solution ou de son fournisseur d'énergie :

Contrats de performance énergétique (CPE)

- Contrat entre une entreprise et un prestataire spécialisé visant à garantir des économies d'énergie grâce à des améliorations de son efficacité énergétique (travaux, fournitures et services).
- Les résultats sont mesurés par rapport à une situation de référence, et le prestataire s'engage à compenser financièrement l'entreprise si les objectifs d'économies ne sont pas atteints.

Tiers financement

- Offre intégrée (conception, financement, réalisation et suivi post travaux) par laquelle les économies d'énergie réalisées remboursent l'investissement.
- L'investissement est porté par l'opérateur, et l'entreprise rembourse progressivement le montant des investissements via une redevance mensuelle. Au terme du contrat, les économies reviennent entièrement à l'entreprise.

Aides pour recourir à l'emprunt bancaire

Prêts et garanties bancaires : les banques publiques d'investissement (Plan Climat de Bpifrance, Banque européenne d'investissement) accompagnent les projets de décarbonation via plusieurs canaux :

- ✓ **Prêts sans garantie** entre 10 000 € à 10 000 000 €.
  - Exemple : Prêt vert - financement d'un projet de transition jusqu'à 5 M€ sur 2 à 10 ans dont 2 ans de différé.
- ✓ **Prêts à taux bonifiés** (voir auprès de votre banque, de votre région ou de Bpifrance) ;
- ✓ **Garanties bancaires** : dispositif de couverture de risque qui couvre une partie de la perte finale de la banque ou d'un organisme de financement en cas de défaillance de l'emprunteur.
  - Exemple : Garantie verte de Bpifrance.

Etape 4. APPROFONDIR MA STRATÉGIE ET ME DOTER D'OUTILS POUR LA PILOTER

Pour inscrire sa démarche dans le temps long, l'entreprise peut se doter d'une stratégie de décarbonation incluant des objectifs de réduction d'émissions, ou privilégier, dans un premier temps, la maîtrise de sa consommation d'énergie. Ces deux approches s'intègrent pleinement dans la stratégie globale de l'entreprise. **Ainsi, si le coordinateur décarbonation est responsable de la mise en place et du suivi du plan, la démarche doit être engagée par la direction de l'entreprise**.

Checklist – Les actions à faire dès maintenant

- ☐ Je définis un plan d'action selon mes ambitions ;
- ☐ Je définis trois indicateurs clés pour mesurer les progrès ;
- ☐ Je mets en place un suivi mensuel des actions et de leur impact.

Développer une stratégie décarbonation
Inscrire ma démarche sur le temps long

ET/OU

Mettre en place un Système de management de l'énergie
Développer un système de gestion de ma ressource énergétique

S'appuyer sur la méthodologie Assessing low-Carbon Transition (ACT)

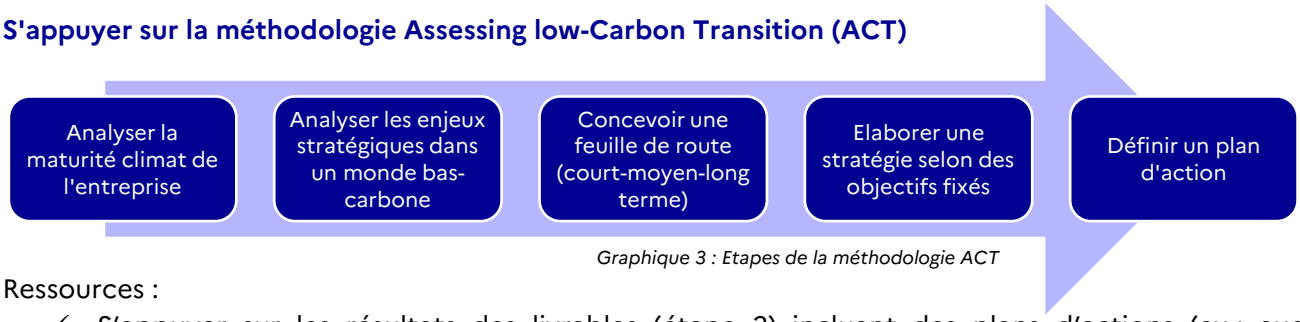

Graphique 3 : Etapes de la méthodologie ACT

Ressources :

- ✓ S'appuyer sur les résultats des livrables (étape 2) incluant des plans d'actions (ex : audit énergétique, BEGES, étude d'opportunité du mix énergétique) ;
- ✓ Méthodologie ACT Pas à Pas de l'ADEME (12-18 mois – 20-30 jours-hommes) ;
- ✓ Accompagnement et formation disponibles auprès d'organismes publics et privés (ex : Accélérateur Décarbonation par Bpifrance et PACTE Industrie par l'ADEME et l'ATEE).

Piloter et assurer le suivi de la stratégie

Initier la démarche au sein de la **direction** :

- ✓ Établir des objectifs de réduction des émissions de GES à court, moyen et long terme ;
- ✓ Comparer ses objectifs de décarbonation avec ceux de la SNBC (Guide national de déclinaison volontaire de la SNBC auprès des organisations).

S'appuyer sur des organismes relais pour s'engager au sein d'un **écosystème** (ex : filières, fédérations, communautés) :

- ✓ Certains organismes proposent des candidatures communes à des dispositifs.

Choisir des **indicateurs de pilotage et de suivi** :

- ✓ Sélectionner des indicateurs quantifiables et adaptés aux pratiques de mon secteur ;
- ✓ Construire un tableau de bord (exemple d'indicateurs) :

Emissions en équivalent CO_2	Intensité carbone	Indicateurs de progression
totales (tCO_2eq/an)	par unité produite (tCO2eq/pièce)	émissions évitées (tCO_2eq/an)
par scope	par emploi (tCO2eq/ETP)	taux d'atteinte des objectifs (en %)
par poste de travail	…	économies financières générées (€/an)

- ✓ Méthode Bilan Carbone® de l'Association pour la transition Bas Carbone.

Etablir un système de management de l'énergie (SME)

Le système de management de l'énergie (SME) se réfère à la norme ISO 50001. Son objectif est de **pérenniser une démarche de performance énergétique** (efficacité et sobriété) par un processus itératif (Plan-Do-Check-Act). Les entreprises ayant mis en place un SME observent en moyenne une **économie entre 10% et 25% de la facture énergétique**. La mise en place d'un SME certifié tous les 3 ans (couvrant 80% de la consommation énergétique) est obligatoire en cas de consommation annuelle moyenne d'énergie finale ≥ 23,6 GWh.

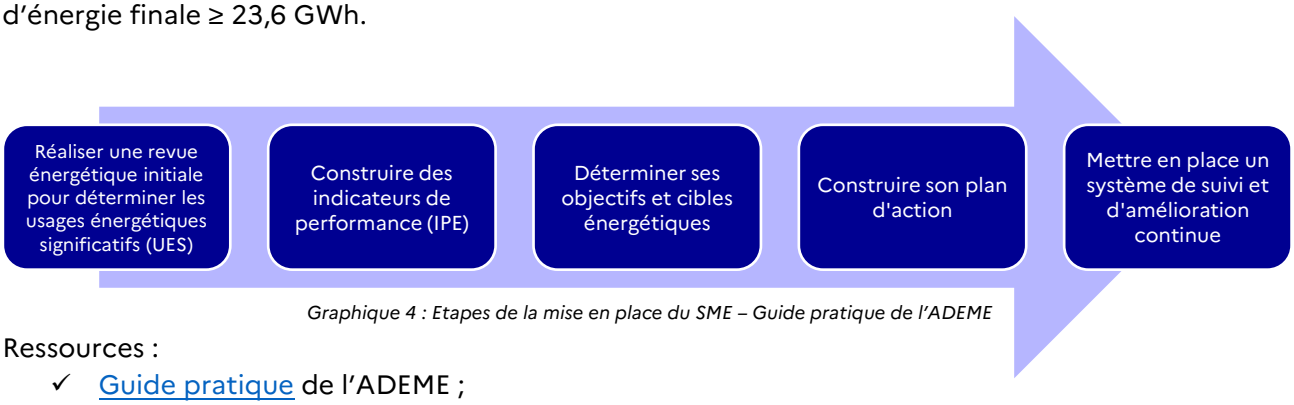

Graphique 4 : Etapes de la mise en place du SME – Guide pratique de l'ADEME

Ressources :

- ✓ Guide pratique de l'ADEME ;
- ✓ Ensemble des aides et ressources recensés par Agir pour la Transition Ecologique ;
- ✓ S'informer auprès de l'ATEE, et bénéficier de leurs ressources et de leur communauté ;
- ✓ Accompagnement par un bureau d'étude ou par PACTE Industrie.

Adopter des bonnes pratiques de gestion – pilotage par le référent énergie

Définir des objectifs de consommation énergétique :

- ✓ S'appuyer sur les résultats de l'audit énergétique ;
- ✓ Identifier les actions pertinentes grâce aux études d'opportunité.

Sélectionner des indicateurs de pilotage pertinents :

- ✓ Construire un tableau de bord (guide ATEE).

Assurer le suivi :

- ✓ Développer un protocole de collecte des données (Fiche mémo plan de mesurage par l'ATEE) ;
- ✓ Désigner des responsables de suivi pour chaque action/poste ;
- ✓ Investir dans des compteurs et des logiciels de suivi dans un objectif d'automatisation (répertoire ATEE) ou s'appuyer sur le carnet de bord énergie Baisse les Watts ;
- ✓ Mettre en place un processus itératif.

Etape 5. VALORISER ET CERTIFIER MA DÉMARCHE

Checklist – Les actions à faire dès maintenant

- ☐ Je sélectionne une communauté à rejoindre ;
- ☐ J'identifie une certification à obtenir dans les prochains mois.

Communication – Mettre en avant mes résultats | Communautés – Partager nos pratiques | Certifications et labels – Crédibiliser notre engagement

- ✓ Partager en interne les résultats et l'impact de votre transition (communications, sensibilisations, évènements) afin de créer une **dynamique au sein de l'entreprise**.
- ✓ Publier son BEGES (obligatoire ou volontaire) sur le site de l'ADEME.
- ✓ Mettre en avant sur ses présentations clients, son site internet et ses réseaux sociaux les indicateurs d'impact précis et vérifiés (gains d'efficacité énergétique, réduction d'émissions de GES, utilisation d'énergies renouvelables, affichage de critères ESG).

Communication – Mettre en avant mes résultats | **Communautés** – Partager nos pratiques | Certifications et labels – Crédibiliser notre engagement

- ✓ Engager ses fournisseurs et ses partenaires dans une transition commune facilitant l'innovation de produit et de processus.
- ✓ Intégrer des communautés de partage de bonnes pratiques et de mise en avant de succès comme les clubs CCI, la communauté des référents énergie de l'ATEE, la communauté de l'Alliance ALLICE, les événements Je-décarbone, les communautés décarbonation de sa fédération ou de son organisation professionnelle, ou le Coq Vert (Bpifrance et ADEME).

Communication – Mettre en avant mes résultats | Communautés – Partager nos pratiques | **Certifications et labels** – Crédibiliser notre engagement

- ✓ Valoriser les actions mises en place par l'obtention de certifications :
  - ISO 14064 (comptabilisation et déclaration GES) ;
  - ISO 50001 (management de l'énergie – voir étape 4) ;
  - ISO 14001 (management environnemental, plus large que 50001).
- ✓ Obtenir une certification ou un label environnemental permet de valoriser vos produits auprès des clients ou lors d'appels d'offres publics et d'anticiper l'évolution de la réglementation environnementale.
- ✓ Faire évaluer sa stratégie climatique pour vérifier sa cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris (ACT Evaluation avec une aide possible via PACTE Industrie ou l'indicateur climat de la Banque de France).

Conception : DGE
Réalisation : Sircom
Photos : @Adobe stock
Mai 2026

→ www.entreprises.gouv.fr

@DGEntreprises

#DGEntreprises